
Procès-verbal du conseil d'école du mardi 6 novembre 2018

Ouverture de la séance : 17h30.

1. Installation du conseil d'école.

Présents :

- *Mairie* : MM Guy, Pretotto ;
- *Enseignants* : Mmes Cassé Anne et Audrey, Charue, Delpuech, Mercadier, Mur-Bez, Pujol, Rauscher, Videau et M. Durili ;
- *Parents élus* : Mmes Couraud, Desperramons, Dubois, Faure—Duval, Lagleyre, Morel, Paquis, Pouget, Sanchez Combier et M. Cazziola ;
- *Directrice ALAE* : Mme Moulas ;
- *Responsable cantine* : Mme Fontès ;
- *Responsable des services techniques* : M. Degeilh ;
- *Directrice école* : Mme Fons.

Excusés :

- *Inspecteur de l'Education nationale*, Monsieur Respaud ;
- *Enseignants* : Mmes Flourac, Milazzo, Coutureau, Erta ;
- *RASED* : Mmes Fournier et Bonadéo ;
- *Parents élus* : Mmes Jehanno, Belis.

Secrétaire de séance : Anne-Frédérique VIDEAU

2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

Nombre d'inscrits : 454

Nombre de votants : 211.

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 24.

Nombre de suffrages exprimés : 187

Taux de participation : 46,48 % (contre 47,36% l'an dernier).

13 délégués élus : 11 titulaires et 2 suppléants.

3. Rôle et fonctionnement du conseil d'école.

Conformément aux articles D 411-1 et 4 du Code de l'Education, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- La directrice,
- Le maire ou son représentant,
- Un conseiller municipal,
- Les enseignants,
- Les représentants élus titulaires des parents ou leur suppléant,

- Le DDEN du secteur.

Le conseil d'école est une instance de décision. Il vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école (le nôtre est valable jusqu'en 2018, il est donc à approuver cette année).

Le conseil d'école est une instance de consultation. Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et les questions liées à la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, hygiène, sécurité, actions pédagogiques).

Le conseil d'école est une instance d'information. Il est informé sur l'organisation pédagogique, la répartition des élèves, la répartition du matériel, l'organisation des aides spécialisées.

Qui a le droit de vote au conseil d'école ?

- L'ensemble des maîtres exerçant à temps complet ou partiel au sein de l'école (dont membres RASED et remplaçants),
- Le maire ou son représentant,
- Un adjoint au maire désigné par le conseil municipal,
- Les parents d'élèves élus titulaires ou leur suppléant le cas échéant (soit 11 parents maximum),
- La directrice (une seule voix si ce n'est pas un jour de décharge).

4. Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 22 juin 2018.

Approuvé à l'unanimité.

5. Bilan de la rentrée scolaire.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Mme Flourac	22					22
Mme Milazzo	23					23
Mmes Charue / Hebrard & Erta	6	16				22
Mme Videau		26				26
Mme Mercadier		10	14			24
Mmes Rauscher & Coutureau			26			26
Mme Delpuech			17	7		24
Mmes Fons & Cassé				26		26
M. Durili				14	12	26
Mme Mur-Bez				12	13	25
Mme Pujol					25	25
	51	52	57	59	50	269

Les classes de cycle 2 ont un effectif plus faible en CP et sur les cours doubles.

Les classes de cycle 3 ont été envisagées de manière à pouvoir accueillir dans de bonnes conditions d'éventuels nouveaux élèves.

Une nouvelle inscription est prévue en CM2 pour la rentrée de janvier. La prévision d'effectifs est à faire pour le 19 novembre, pour le moment, 47 élèves de Grande Section de maternelle sont prévus à l'entrée en Cours Préparatoire pour septembre 2019.

14 enseignants : 6 enseignants à temps partiel, 8 enseignants à temps plein.

6. Règlement intérieur.

Paragraphe sur la surveillance de la récréation :

4.3 – Dispositions particulières

Les élèves ne sont pas autorisés à utiliser un téléphone mobile ou tout autre équipement terminal de communications électroniques. Le cas échéant, celui-ci sera confisqué et restitué aux responsables légaux.

Règlement intérieur approuvé à l'unanimité.

Le Conseil d'Ecole décide de ne diffuser que le point modifié à l'ensemble des familles puisque le règlement intérieur a été distribué et signé par tous en début d'année scolaire. Le règlement dans son intégralité reste affiché à l'entrée de l'école. D'autre part, il est consultable sur simple demande à la Directrice.

Question des représentants de parents d'élèves : Réflexion sur le point de règlement intérieur concernant le goûter (modifié lors du dernier conseil d'école et sur lequel les parents n'avaient pas eu le temps de se concerter) : ne faudrait-il pas faire la distinction entre collation du matin et goûter ?

Car dans la pratique limiter à un fruit le goûter de 16h n'est pas satisfaisant pour les besoins des enfants.

Réponse de l'équipe enseignante : la récréation n'est pas à 16h mais à 15h30, les fruits mis à disposition ponctuellement par Martine sont très prisés, il nous semble qu'un goûter peut être pris à 17h. La collation lors de la récréation nous semble pertinente.

Après exposition des arguments de chacun et échanges autour de ceux-ci, le conseil d'école décide à l'unanimité de ne pas modifier ce point du règlement intérieur.

Présentation de la charte informatique à l'ensemble du conseil d'école.

7. RASED et prise en charge de la difficulté scolaire.

Deux membres du RASED interviennent sur l'école de Lherm.

Mme Fournier, psychologue scolaire, est un personnel éducation nationale. Elle travaille sur 4 groupes scolaires : Fontenilles, Sainte Foy de Peyrolières, Labastidette et Lherm. Seule la commune de Labastidette a refusé de participer au financement du test psychométrique « WIISC IV », nous remercions la municipalité qui a accepté de financer ce matériel nécessaire à une évaluation plus précise des éventuelles fragilités des élèves.

L'objectif est de prévenir les difficultés (observations en classe, entretiens avec les élèves, bilans psychométriques, propositions de soins à l'extérieur de l'école). La psychologue scolaire intervient essentiellement par rapport aux difficultés scolaires, ponctuellement sur ce qui est d'ordre familial.

Mme Bonadéo - enseignante spécialisée G (rééducatrice) - interviendra en CP (2 groupes) et CE1 (1 groupe) lors de cette 2^{ème} période puis en CE2 en 3^{ème} période. Elle travaille sur le temps scolaire avec un petit groupe d'enfants repérés lors des synthèses réalisées en équipe (enseignant.e, membres du RASED et directrice) avec autorisation des parents. Ses principaux

axes de travail sont la confiance en soi, l'affirmation de soi dans la prise de parole, le devenir élève à partir de supports ludiques (ex : jeu de rôle à partir d'un conte).

Prise en charge de la difficulté scolaire :

- Elèves relevant d'un PPS : 11 élèves sont accompagnés par une AVS, 3 élèves sont en attente d'un recrutement d'une AVS, 1 dossier est en attente de notification MDPH.
- Les PAP (aménagement sur une longue durée) et les PPRE (objectifs à atteindre sur une période plus courte) sont mis en place selon les besoins.
- Les APC se dérouleront sur 5 périodes de 3, 5 ou 6 semaines à raison de 3 séances hebdomadaires de 30 min chacune. Les périodes ont été arrêtées en fonction des vacances scolaires.
- Différenciation et adaptation pédagogiques au sein de la classe.

8. ALAE et cantine.

Question des représentants des parents d'élèves : La MJC pourrait-elle rappeler le fonctionnement de l'ALAE ; en particulier activités proposées et taux d'encadrement, sur la pause méridienne et le soir ? (surveillance repas des CP, possibilité de faire les devoirs ...)

Accueil du matin : de 7h30 - 8h30. Le transfert vers l'école s'effectue vers 8h40. L'accueil se déroule au centre de loisirs dans diverses salles.

Temps du midi : 12h - 13h50. Les élèves de CP sont récupérés à la sortie de la classe le midi pendant les 3 premières semaines, ils sont alors prioritaires au self, un animateur les accompagne dans le réfectoire. La surveillance du réfectoire est effectuée par un animateur. Un animateur s'occupe de faire entrer les élèves dans le réfectoire (pointage en retournant une carte individuelle lors du passage de l'élève), il peut intervenir dans le réfectoire si besoin.

Les élèves peuvent commencer la pause méridienne par une activité et manger ensuite ou inversement selon les activités proposées. Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants.

M. Guy invite les parents d'élèves à venir voir un temps du midi en demandant l'autorisation à la mairie et en informant au préalable Mme Moulas du jour de leur présence.

Temps d'ALAE après la classe : il est réduit par rapport à l'an dernier (prise en charge des élèves à partir 17h). Une salle est mise à disposition pour faire les devoirs (pour les élèves volontaires).

Cette année, il y a :

- Une augmentation du nombre d'élèves le matin : 60 élèves ;
- Environ 235 élèves le midi ;
- Une diminution du nombre d'élèves le soir : entre 35 à 40.

Les projets de la première période et de la période à venir :

- Jeux sportifs, collectifs ;
- Décoration de salles, projets arts plastiques ;
- Sortie vélo (2 animateurs pour 8 ou 10) ;
- Relaxation ;
- Contes ;
- Musique / percussions / conte musical. Ecriture d'un conte musical ;
- Danses ;
- Marché de Noël.

9. Projets pédagogiques et éducatifs.

Validation du projet d'école

Le projet d'école 2014-2018 se termine, l'équipe enseignante en a fait le bilan. La principale difficulté relevée - pour mener ce projet à bien - reste le changement d'enseignants au sein de l'équipe. Nombreux sont les points travaillés qui ont permis une réelle progression chez les élèves. La pratique du conseil des délégués développe un comportement citoyen chez les élèves qui se sentent investis dans la vie de l'école. Les dictées ritualisées permettent des acquisitions stables en orthographe.

Le projet d'école 2018-2022 reprend donc tous les points d'appui développés par l'équipe. Les programmations sont en cours d'ajustement en fonction des nouveaux programmes ; les outils utilisés par les enseignants restent un choix pédagogique individuel. Les projets communs ont trouvé leur place comme le marché des connaissances, le bal occitan ou la participation aux Jeunesses Musicales de France. Les enseignants continueront à diversifier les entrées pour travailler la lecture et les mathématiques ; l'objectif reste de les rendre accessibles à tous.

Les 3 axes retenus sont les suivants :

- *Axe 1 : Langage pour penser et communiquer - Ouverture culturelle*
 - Lecture plaisir
 - La culture occitane
 - Participation aux Jeunesses Musicales de France
 - Marché des connaissances
- *Axe 2 : La formation de la personne et du citoyen - Vivre ensemble*
 - Conseil des délégués d'élèves
 - Harmonisation des règles de sécurité dans l'école
 - Encourager la pratique du message clair
 - Impliquer les parents dans la vie de l'école
- *Axe 3 : Continuité des enseignements*
 - Jeux mathématiques
 - Dictées ritualisées en cycle 2 et en cycle 3
 - Programmations de cycle 2
 - Programmations de cycle 3
 - Liaison GS-CP et CM2-6^{ème}
 - Harmonisation des pratiques pédagogiques

Approbation du projet d'école 2018-2022 :

Voix pour : approuvé à l'unanimité

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Projets pédagogiques :

Participation au CROSS organisé par le collège à Lavernose (dans le cadre de la liaison école / collège).

- Le 19 octobre ; départ à 8h30.
- Course de 2 100 m.
- Tous les élèves de CM y ont participé.

- Merci aux parents d'avoir à nouveau répondu présents pour l'encadrement.
- Merci à la mairie qui a offert une médaille à chaque participant ainsi que deux coupes (remises aux deux élèves - une fille et un garçon - les plus rapides).

Cycles natation.

- Tous les élèves de CE1, CE2 et CM1 bénéficieront cette année d'un cycle de 7 à 10 séances selon les classes.
- Les CM1 de Mme Fons : du 09/11/18 au 21/12/18. Séances le vendredi matin de 9h30 à 10h10.
- Les CE1 de Mmes Videau et Charue : du 19/10/18 au 21/12/18. Séances le vendredi matin de 10h10 à 10h50.
- Les CE1 / CE2 de Mme Mercadier et les CE2 / CM1 de Mme Delpuech : du 07/01/19 au 29/03/19. Séances le lundi matin de 10h10 à 10h50.
- Les CE2 de Mme Coutureau et les CM1 de M. Durili (et Mme Mur-Bez) : du 07/01/19 au 29/03/19. Séances le lundi matin de 10h50 à 11h30.
- Les décloisonnements entre enseignants et l'engagement des parents agréés permettent le bon déroulement des cycles natation. Nous remercions également la mairie pour le budget conséquent attribué par la commune puisque nous sommes hors du Muretain Agglo et que la piscine Aqualudia facture la ligne d'eau et le bassin d'apprentissage.

Bibliothèque :

- Certaines classes se rendront à la bibliothèque municipale selon les projets de chaque enseignant.
- La bibliothèque mobile des classes de CM a été mise en place début septembre, la bibliothèque mobile des classes de CE est en cours d'élaboration. Nous remercions les parents qui ont procédé à la couverture de l'ensemble des livres avant les vacances d'été.

Conseil des élèves :

- Elections de deux délégués dans chaque classe.
- Le premier conseil des élèves aura lieu le lundi 12 novembre de 14h à 15h.
- Les délégués de chaque classe vont aborder le fonctionnement du conseil des délégués ainsi que les thèmes à aborder pendant l'année.

Actions liées au développement durable :

- Collecte des stylos et feutres usagés pour recyclage.
- Collecte de bouchons pour l'association bouchons d'amour.
- Tri sélectif (papier et carton).
- Collecte de piles usagées (projet solidaire).
- Collecte de cartouches d'encre.

Permis piéton : la classe de Mme Coutureau devrait y participer.

Rallye patrimoine : projet en cours de réflexion.

- Classes concernées : Mmes Mercadier, Delpuech et Videau.

Projet d'un séjour de 2 jours avec nuit en refuge pour les classes de Mme Mur-Bez et Mme Pujol.
Sondage aux parents.

Projet de séjour de 3 jours autour de la montagne est en cours de réflexion :

- Classes concernées : M. Durili et Mmes Fons et Cassé.
- Ce séjour comprendrait : une journée de randonnée, une organisation en 3 groupes pour participer à 3 ateliers : course d'orientation, escalade et découverte du milieu par exemple. Des devis et demandes sont en cours pour étudier la faisabilité du projet.

Concours kangourou des maths :

- Concours national de mathématiques jeudi 21 mars 2019 ;
- Les classes de Mmes Mur-Bez, Fons, Pujol ainsi que la classe de M. Durili y sont inscrites.

Culture occitane :

- Bal occitan reconduit pour les cycles 2.
- Lecture offerte d'un conte traditionnel en occitan et travail autour des jeux traditionnels occitans pour les élèves de cycle 3. Mme Mur-Bez se chargera de mener le projet ; les élèves de sa classe initieront les autres élèves au jeu de quilles traditionnel occitan lors des récréations de la 5^{ème} période après avoir eux-mêmes appris les règles du jeu lors de la 4^{ème} période. L'objectif est de découvrir la culture tout en mémorisant quelques mots de vocabulaire.

Le marché des connaissances sera renouvelé cette année, il a rencontré un vif succès le dernier jour de la précédente année scolaire. Les ateliers relatifs à la cuisine ne seront pas autorisés cette année pour permettre aux élèves de s'intéresser aux autres ateliers.

Les élèves de Mmes Mercadier et Pujol lisent des albums à la maternelle. Les albums sont choisis par les maîtresses de maternelle, les élèves ont le temps de préparer leur lecture. Les CM2 sont filmés lors de leur lecture pour permettre aux élèves de petite section d'écouter à nouveau les lectures lorsqu'ils le souhaitent.

Festival du livre : les classes de Mme Pujol et Mme Mur-Bez y participent (deux classes maximum par école). Rencontres d'auteurs ou d'illustrateurs. Visite du museum offerte.

Jeunesses Musicales de France : les enseignants ont émis des vœux. Les classes de cycle 3 ont été retenues pour le spectacle « Le concert presque classique » qui aura lieu le lundi 14 janvier. Les classes de cycle 2 assisteront au spectacle « Yakch'é » en avril.

Printemps des poètes : les classes participeront et mèneront des actions pour faire entrer la poésie dans l'école. Thème de cette année : la beauté.

Correspondance avec le CM2 de l'école de Lamasquère. Rencontre en course d'orientation en fin de période 3. Demande de la salle des fêtes à la mairie pour pique-niquer en cas de mauvais temps. Rencontre à Lamasquère en fin d'année.

Correspondance avec une classe de La Réunion. Association de défense des animaux (tortues, dauphins, baleines). Classes de Mme Rauscher, Videau, Delpuech et Mercadier et éventuellement Mme Pujol.

Correspondance éventuellement avec une classe de Binaced Valcarca pour les élèves de Mme Mur-Bez.

11/11/18 : pour commémorer le centenaire de l'Armistice, les élèves des classes de cycle 3 ont travaillé dans différentes directions : préparation de lecture de poèmes, réalisation d'œuvres plastiques qui seront affichées. Les élèves volontaires participeront activement à la commémoration : lecture du nom des soldats morts pour la France, dépôt de gerbes de fleurs,

interprétation de la Marseillaise. Ce projet est réalisé avec l'aide de l'association des anciens combattants ainsi que l'aide de la mairie, nous les en remercions.

10. Coopérative scolaire.

Rappel de ce qui peut être financé par la coopérative scolaire :

1. Produits pour cession (ex : photos) ;
2. Assurance ;
3. Charges éducatives : frais de sorties, voyages, classes transplantées, spectacles, etc ;
4. Matériel pour fabriquer des objets, vendus ou non ;
5. Journaux scolaires ;
6. Consommables informatiques pour les activités de la coopérative scolaire ;
7. Livres et médias pour la bibliothèque ;
8. Développement des photos des diverses manifestations et activités ;
9. Cotisations versées à l'OCCE ;
10. Charges courantes : frais de timbrage et correspondance, frais bancaires ;
11. Charges exceptionnelles : dons, reversement des collectes et opérations de solidarité ;
12. Biens durables : appareils photos et audiovisuels, cartes mémoires, jumelles, boussoles, etc.

Le bilan financier a été validé par l'OCCE. Le transfert du compte du Crédit Agricole vers La Poste est terminé (compte clôturé).

Bilan financier au 31 août : 8960.87 euros.

Subvention des collectivités territoriales : 1 060 euros + 3 180 euros + 500 euros + 1 560 euros = 6 300 euros.

Subvention des associations : 2 976.57 euros.

Les subventions versées par la mairie et l'association « les Lherminots » sont conséquentes et appréciables, nous les en remercions.

Participation volontaire des familles : 15 058 euros.

11. Mairie et sécurité.

Budget alloué pour les fournitures scolaires :

40 euros par élève pour 285 élèves (arrivées éventuelles).

Le budget exceptionnel de 6000 € a été alloué cette année encore pour l'achat de livres et de manuels suite au changement de programmes. Un dictionnaire pour chaque élève de CE1 a été acheté grâce à ce budget. Les enseignants et les parents remercient la mairie pour ce budget qui nous permet de faire travailler les élèves dans de bonnes conditions.

L'équipement des salles de classe en vidéo-projecteur a été poursuivi. Tous les enseignants qui souhaitaient un vidéo-projecteur dans leur classe ont maintenant une salle équipée.

Bilan exercice incendie :

Exercice réalisé le 25 septembre à 10h25.

Les élèves et les adultes présents ont été évacués en 3 minutes.

L'augmentation du temps d'évacuation est liée au fait que la classe 7 est occupée cette année par des élèves plus jeunes et nombreux. Deux classes doivent donc traverser la classe 8 et

évacuer par une même porte, les entraînements sont donc nécessaires pour gagner en efficacité.

Présentation du PPMS :

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté prévoit le confinement de l'ensemble des élèves dans le cadre d'un risque naturel, d'un accident de transport de matières dangereuses, d'une attaque de frelons asiatiques.

Cette année, nous réaliserons deux exercices dans le cadre du PPMS dont le premier a été un PPMS attentat-intrusion. Il a été réalisé le 15 octobre. Une information aux familles a été faite. Des représentants de parents, de l'ALAE et de la mairie sont venus observer l'exercice. Le problème de propagation du signal de l'alarme est en cours de résolution. Lors des exercices de l'année passée, il avait été constaté que les blocs d'alarme situés aux extrémités du groupe scolaire ne se déclenchaient pas toujours, ce constat a à nouveau été fait lors du premier exercice.

Concernant, le 2^{ème} type d'exercice PPMS, les radios nécessaires en cas de confinement ont été remplacées par des postes non utilisés dans l'école. Les piles nécessaires à leur fonctionnement ont été achetées. Des systèmes de fermeture rapide des portes vont être installés. Les bouteilles d'eau sont renouvelées chaque année. L'achat de rouleaux de scotch (calfeutrage) est à prévoir.

Approbation du PPMS :

PPMS approuvé à l'unanimité.

Travaux réalisés :

- Palissade en bois dans la cour pour remplacer les grillages entre les préfabriqués ;
- Fixation et raccordement des vidéos-projecteurs ;
- Remplacement des plaques de plafond ;
- Reprise du pilier du portail ;
- Travaux de rénovation énergétique : les deux premières phases sont terminées.

Nous remercions la mairie et l'ensemble des personnels des services techniques pour leur réactivité à la réalisation des petits travaux demandés parfois dans des délais très courts. Nous remercions les personnels d'entretien qui ont permis à tous d'effectuer une rentrée dans des locaux accueillants malgré les nombreux travaux de dernière minute.

Travaux à venir :

Question des représentants des parents d'élèves : Nous souhaiterions faire le point sur les gros chantiers prévus cette année, et en particulier : pour la cantine les délais et les perturbations à prévoir (accès piétons et voitures) ; pour la cour de récréation les différentes phases et les aménagements prévus ?

- Les travaux d'aménagement de la cour sont à planifier (choix des sociétés validé jeudi lors du conseil municipal). Le projet reste le même que celui présenté l'an dernier (les entreprises qui avaient alors répondu à l'appel d'offre avaient estimé les travaux à hauteur d'un budget bien supérieur aux prévisions). La réalisation effective des travaux est prévue au mois de juillet ;
- Les travaux de rénovation énergétique :

- La troisième phase : installation d'une chaufferie à bois à côté du gymnase doit être mise en œuvre en avril 2019 (délais inchangés).
- Les travaux de la cantine : 3 lots de l'appel d'offre n'ont eu aucune réponse d'où une relance de l'appel d'offre qui a provoqué un retard dans le début des travaux prévus initialement pour le mois d'octobre. Les réponses à l'appel d'offre concernant 12 lots seront validées lors du conseil municipal de jeudi. Le premier coup de pelle est prévu pour le 12 novembre. L'ouverture de la nouvelle cantine est prévue à la rentrée des vacances d'automne 2019. La mairie a expressément demandé aux entreprises de ne pas effectuer de livraison avant l'entrée des élèves en classe.
- Amélioration de la sécurisation de l'établissement à moyen terme : brise-vue ou haie pour masquer la cour de l'extérieur ;
- Petits travaux : remplacement des plaques de plafond dans les classes 3, 9, 11 ; accroche pour pendule au dessus de la porte 7 ;
- Un accès pour les enseignants par le portail arrière va être réalisé ;
- Les carrés lumineux clignotent encore dans les salles 4, 6, 7 ;
- L'abri dans la cour arrière de l'école va être démonté, il devient dangereux, l'ALAE l'a vidé ;
- L'accès à Internet est particulièrement difficile dans la classe 11, il faudra prévoir une intervention ;
- Le problème de téléphone est en cours d'étude ;
- Les enseignants soulèvent le problème de maintenance du parc informatique, M. Guy propose dans un premier temps de chercher un parent compétent volontaire pour intervenir en cas de besoin comme c'était le cas jusqu'à l'an dernier.

12. Questions diverses (parvenues à l'équipe éducative 48 heures au plus tard avant le conseil).

Séance levée à 20h12.